



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 10 Novembre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/11-09-92

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA CAISSE DES ÉCOLES**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 06

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le trois novembre deux mille vingt-cinq.

**Étaient présents (16)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

**Délégations (07)** :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

**Était absent excusé (01)** : M. Mario ALLEAUME

**Étaient absents (05)** : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Brenda SITCHARN

**Quorum** : réalisé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0992-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

## DELIBERATION N° BM/NA/2025/11-09-92

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA CAISSE DES ÉCOLES

Mme PLUMASSEAU indique que la Caisse des Écoles assure la gestion des actions éducatives et de la restauration scolaire. L'année 2025 a été marquée par une hausse exceptionnelle du coût des denrées alimentaires et du transport, entraînant un déséquilibre budgétaire. Afin de garantir la continuité du service et de préserver le tarif des repas pour les familles, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 100 000 € au titre de l'exercice 2025.

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, articles L.2121-29 et L.2321-2 ;

**VU** le budget primitif ;

**Considérant** la nécessité de soutenir la Caisse des Écoles dans la continuité du service public ;

**Oùï l'exposé de Mme PLUMASSEAU,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le Conseil municipal attribue une subvention complémentaire de cent mille euros (100 000 €) à la Caisse des Écoles au titre de l'exercice 2025.

**Article 2 :** Cette subvention sera imputée sur la section de fonctionnement du budget communal au chapitre 65, article 657362.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 10 Novembre 2025**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (16) :** M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

**Les représentés (07) :** Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Blaise MORNAL**

**La secrétaire de séance**

**Mme Brenda SITCHARN**

**Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.

2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette décision dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0992-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception papier préf. 25/11/2025